

23 déc 2011 -10:50

## Conseil des ministres du 23 décembre 2011

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 23 décembre 2011, sous la présidence du Premier ministre Elio Di Rupo

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 23 décembre 2011, sous la présidence du Premier ministre Elio Di Rupo

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

23 déc 2011 -10:50

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2011

## Asile et Migration

### Prolongation de l'accueil d'urgence

#### Prolongation de l'accueil d'urgence

Sur proposition de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom et de la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Maggie De Block, le Conseil des ministres a décidé de prolonger une série de conventions pour l'accueil d'urgence des demandeurs d'asile jusqu'au 31 mars 2012 pour les les places de transit, et jusqu'au 31 décembre 2012 pour le reste.

Il s'agit de conventions pour :

- 2.345 places dans les 5 centres de transit de la Croix-Rouge de Belgique,
- 1.308 places dans les centres des partenaires,
- 372 places dans les sites des centres fédéraux.

Cette prolongation est nécessaire pour bénéficier d'un nombre de places suffisant pour l'hiver. La secrétaire d'Etat compétente présentera chaque mois une évaluation budgétaire au Conseil des ministres. Elle proposera également au Conseil des ministres des mesures structurelles avant le 31 mars 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de  
la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11  
<http://www.justice.belgium.be>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2011](#)

## Sommets européens

### Fonds sommets européens en 2011

#### Fonds sommets européens en 2011

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé, pour 2011, la reconduction des 7 projets d'arrêtés royaux qui exécutent les mesures visant à remédier aux problèmes de sécurité lors de l'organisation des sommets européens à Bruxelles :

Concrètement, il s'agit d'un soutien de 25 millions d'euros aux zones de police et aux communes bruxelloises au regard des charges qu'elles supportent et que n'ont pas les autres communes.

- projet d'arrêté royal relatif aux modalités d'octroi en 2011 d'une intervention financière à charge du "Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des Sommets européens à Bruxelles" aux zones de police bruxelloises en vue d'y soutenir le système Astrid
- projet d'arrêté royal relatif aux modalités d'octroi en 2011 d'une intervention financière à charge du "Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des Sommets européens à Bruxelles" aux zones de police bruxelloises pour y favoriser l'accession au cadre de base des agents de police
- projet d'arrêté royal relatif aux modalités d'octroi en 2011 d'une intervention financière à charge du "Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des Sommets européens à Bruxelles" aux zones de police bruxelloises pour la promotion du recrutement et le maintien du personnel présent
- projet d'arrêté royal accordant une aide financière afin de couvrir des investissements en matière d'infrastructures et en matériel de sécurité en rapport avec la sécurité à Bruxelles dans le cadre de l'organisation des Sommets européens
- projet d'arrêté royal relatif aux modalités d'octroi en 2011 d'une intervention financière à charge du "Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des Sommets européens à Bruxelles" aux zones de police bruxelloises pour favoriser l'apprentissage des langues par leur personnel
- projet d'arrêté royal accordant une aide financière afin de couvrir la charge liée à l'organisation des Sommets européens et plus particulièrement les heures prestées dans le cadre de ces Sommets
- projet d'arrêté royal accordant une aide financière pour 2011 aux communes de la Région de Bruxelles-Capitale afin de couvrir les dépenses liées à la prévention de la criminalité dans le cadre des sommets

européens et autres initiatives liées à la fonction internationale de la Ville de Bruxelles et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 504 85 13

<http://www.milquet.belgium.be>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2011

## Zones de secours

### Modification de la délimitation territoriale de certaines zones de secours

#### Modification de la délimitation territoriale de certaines zones de secours

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui modifie la délimitation territoriale des zones de secours pour deux provinces.

En province d'Anvers, la commune d'Aartselaar passe de la zone de secours Rand à la zone Rivierenland.

La province de Namur est divisée en trois zones de secours :

- la zone de secours NAGE : Andenne, Assesse, Eghezée, Fernelmont, Gembloux, Gesves, La Bruyère, Namur, Ohey, Profondeville ;
- la zone de secours Sud : Anhée, Beauraing, Bièvre, Cerfontaine, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Florennes, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Philippeville, Rochefort, Somme-Leuze, Viroinval, Vresse, Walcourt, Yvoir ;
- la zone de secours Nord-Ouest : Floreffe, Fosses-la-Ville, Jemeppe-sur-Sambre, Mettet, Sambreville, Sombreffe.

Le projet a reçu un avis favorable des comités consultatifs national et provincial.

(\*) modifiant l'arrêté royal du 2 février 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2011](#)

## Discipline budgétaire

### Demandes d'engagements de crédits

### Demandes d'engagements de crédits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget  
et de la Simplification administrative

Queteletplein 7

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 211 38 11

<http://www.chastel.belgium.be>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2011

## Police locale

### Dotation fédérale pour la promotion du recrutement dans les zones de police

### Dotation fédérale pour la promotion du recrutement dans les zones de police

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à octroyer aux zones de police, pour 2011, une dotation fédérale de 7.856.000 euros destinée à promouvoir le recrutement dans les zones de police confrontées à une forte pénurie de personnel.

- 5 millions d'euros sont répartis entre les 195 zones de police, à concurrence de leur part dans la dotation de base ;
- les 2.856.000 euros restants sont attribués à 13 zones de police spécifiques, qui ont sur leur territoire un établissement pénitentiaire ou assimilé entraînant une pression particulière sur leur capacité opérationnelle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2011

## Sécurité sociale

### Indexation du ticket modérateur pour les préparations magistrales

#### Indexation du ticket modérateur pour les préparations magistrales

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui adapte le ticket modérateur pour les préparations magistrales (\*). A partir du 1er janvier 2012, le ticket modérateur s'élèvera à 0,31 euro pour les bénéficiaires de l'intervention majorée et à 1,15 euro pour les autres bénéficiaires.

Cette augmentation est la conséquence de l'indexation. Au 1er janvier, le ticket modérateur est adapté annuellement sur la base de l'arrêté royal du 8 décembre 1997 fixant les modalités d'application pour l'indexation des prestations dans le régime de l'assurance obligatoire soins de santé.

(\*) arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7 mai 1991 fixant l'intervention personnelle des bénéficiaires dans le coût des fournitures pharmaceutiques remboursables dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Rue du Commerce 78-80  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 233 51 11  
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2011](#)

## Conseil fédéral de police

### Désignation des membres du Conseil fédéral de police

#### Désignation des membres du Conseil fédéral de police

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, et de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant désignation des membres du Conseil fédéral de police.

Les mandats de Lodewijk De Witte (gouverneur) et Jan Poels (procureur du Roi) sont renouvelés en qualité de membres effectifs pour 4 ans à partir du 20 novembre 2009, pour autant qu'ils conservent durant cette période la qualité en laquelle ils ont été désignés.

Les mandats de Viviane Joliet (juge d'instruction) et Dirk Van Nuffel (chef de corps de la police locale) sont renouvelés en qualité de membres effectifs à partir du 20 novembre 2009 jusqu'à la date de signature du présent arrêté.

Isabelle Panou (juge d'instruction) et Catherine De Bolle (chef de corps de la police locale) sont désignées en qualité de membres effectifs pour 4 ans prenant cours à la date de signature du présent arrêté, pour autant qu'elles conservent durant cette période la qualité en laquelle elles ont été désignées.

A cette même date, André Bouchat (membre du Conseil consultatif des bourgmestres) deviendra membre effectif du Conseil fédéral de police pour un mandat de quatre ans.

France Baeckeland (juge d'instruction) et Nicholas Paelinck (chef de corps de la police locale) sont désignés en qualité de membres suppléants pour 4 ans prenant cours à la date de signature du présent arrêté, pour autant qu'ils conservent durant cette période la qualité en laquelle ils ont été désignés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 504 85 13

<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2011

## AFSCA

Prolongation et adaptation du contrat relatif au stock belge d'antigènes pour la formulation du vaccin contre la fièvre aphteuse

Prolongation et adaptation du contrat relatif au stock belge d'antigènes pour la formulation du vaccin contre la fièvre aphteuse

Sur proposition de la ministre de l'Agriculture Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation et l'adaptation du contrat entre l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) et la firme Merial, portant sur le stock belge d'antigènes pour la formulation du vaccin contre la fièvre aphteuse.

Le contrat concerne les points suivants :

- la constitution et l'entreposage d'une nouvelle banque d'antigènes dont la composition est établie en fonction du risque épidémiologique actuel,
- la vente intégrale à Merial du stock d'antigènes restant de la banque acquise en 2004,
- les modalités de formulation du vaccin à partir des antigènes à la demande de l'AFSCA.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabinelaruelle.be>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2011

## Asile et migration

### Prolongation du contrat du délégué aux places d'accueil

#### Prolongation du contrat du délégué aux places d'accueil

Sur proposition de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom et de la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Maggie De Block, le Conseil des ministres a décidé de prolonger le contrat de M. Peter De Roo en tant que délégué aux places d'accueil, jusqu'au 31 mars 2012. A la suite du regroupement des compétences d'asile et d'accueil sous la tutelle de la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, le mandat de M. De Roo a été modifié. Il occupera une fonction d'appui auprès de la direction générale de Fedasil pour :

- le monitoring de la crise de l'accueil,
- la localisation des sites et la création de nouvelles places d'accueil,
- le point de contact avec les autorités locales : communes, CPAS,...

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de  
la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11  
<http://www.justice.belgium.be>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2011

## Frais de fonctionnement des hôpitaux

Fixation du budget global 2012 pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux

Fixation du budget global 2012 pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe à 7.510.931.658 euros le budget global pour le Royaume pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux, pour l'exercice 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2011](#)

## Protection civile

Prolongation des mesures de congé préalable à la pension pour le personnel opérationnel de la Protection civile

Prolongation des mesures de congé préalable à la pension pour le personnel opérationnel de la Protection civile

Depuis 1999, les agents des services opérationnels de la Direction générale de la Sécurité civile ont la possibilité de bénéficier d'un congé préalable à la pension (CPP) d'une durée de quatre ans maximum.

Cette mesure temporaire, initialement en vigueur pour les quatre années suivantes, avait pour objectif de rajeunir le personnel opérationnel, en remplaçant les agents qui décidaient d'opter pour un CPP par du personnel plus jeune. Cette mesure a été prolongée à deux reprises, en 2003 et en 2007, et, sans mesures nouvelles, elle devait prendre fin le 31 décembre prochain.

Il a été décidé de prolonger cette mesure jusqu'au 30 juin 2012 et de supprimer l'obligation de commencer le congé dans un délai de 6 mois à dater de l'acceptation de la demande. Ainsi donc, la prise effective du congé peut désormais intervenir à n'importe quel moment précédant l'âge de 60 ans.

Jusqu'au 30 juin 2012, les agents qui répondent aux conditions suivantes peuvent donc avoir droit au congé préalable à la pension :

- être âgés d'au moins 56 ans et de moins de 60 ans ;
- compter au moins 25 années de services admissibles pour l'ouverture du droit à la pension dans le secteur public (à l'exclusion des bonifications pour études et autres périodes bonifiées à titre de services admis pour la fixation du traitement) ;
- s'engager à prendre sa pension légale dès l'âge de 60 ans. Le CPP prend alors fin de plein droit.

La période du congé est assimilée à une période d'activité de service et il est prévu que la personne conserve, pendant cette période, ses titres à l'avancement dans l'échelle de traitement dont il bénéficiait avant le début du congé.

L'agent en congé préalable à la pension perçoit un traitement d'attente égal à 80% de son dernier traitement annuel d'activité alloué pour des prestations complètes, majoré d'un montant forfaitaire pour prestations irrégulières. L'agent reçoit aussi le pécule de vacances, la prime Copernic, l'allocation de fin d'année, l'allocation de foyer ou de résidence et la prime de développement des compétences, à

concurrence de 80 %.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première  
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2011

## Port de Zeebrugge

Convention avec le Gouvernement flamand pour le dragage des bassins militaires dans le port de Zeebrugge

Convention avec le Gouvernement flamand pour le dragage des bassins militaires dans le port de Zeebrugge

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre de la Défense Pieter De Crem à conclure une convention pour 5 ans (2012-2016) avec le département Accès maritimes du ministère de la Communauté flamande (\*) pour utiliser leur contrat de dragage pour le dragage d'entretien des bassins militaires dans le port de Zeebrugge.

(\*) Département Environnement et Infrastructure - Administration Voies navigables et Marine.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 550 28 11  
<http://www.mil.be>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2011](#)

## Santé publique

### Dispositions diverses en matière de santé

#### Dispositions diverses en matière de santé

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses urgentes en matière de santé. Il s'agit de mesures urgentes en exécution de l'accord de gouvernement et qui doivent entrer en vigueur avant le 1er mars 2012.

Mesures relatives aux médicaments (loi du 14 juillet 1994 et Exercice des professions des soins de santé - AR du 14 novembre 1967)

- Le pharmacien pourra traiter comme une prescription sous le nom de la molécule (ou en DCI) tout traitement aigu avec un antibiotique ou un antimycosique, sauf si le médecin exige que son ordonnance soit strictement suivie en raison d'une allergie à un composant du médicament, Les règles de remboursement obligeront le pharmacien de délivrer, dans le cadre de ces prescriptions, un médicament parmi les moins chers.
- Le 1er avril 2012, une baisse accrue sera appliquée sur les médicaments remboursés à 100 % (catégorie A) lors de leur entrée dans le remboursement de référence (41% au lieu de 31%) et ensuite après 4 ans dans le remboursement de référence (7% au lieu de 5,5%). Les formes différentes (injectable, sirop, ...) du médicament soumis à concurrence générique ainsi que ses molécules sœurs (notamment isomères) qui étaient exonérées de baisse diminueront de la moitié des pourcentages des baisses obligatoires.
- Des règles particulières de remboursement pourront être prévues pour les institutions pour les personnes âgées, notamment lors de délivrance par prise individuelle.
- La possibilité de conclure des contrats avec une firme pharmaceutique - actuellement très limitée - sera élargie en cas de mesure de baisse de prix obligatoire, et notamment dans le cadre de la communication obligatoire par les firmes pharmaceutiques des prix des médicaments sous-brevet dans d'autres pays européens qui donnera lieu à une baisse automatique en Belgique.

#### Frais d'administration des organismes assureurs

- En raison du contexte budgétaire particulièrement difficile, le gouvernement a décidé d'imposer des économies aux organismes assureurs sur leurs frais d'administration prévus par la loi. Cette économie s'élève à 43,3 millions d'euros en 2012.

## Blocage des prix

- Les augmentations de prix des médicaments sont bloquées, sauf en cas de raisons sanitaires justifiées.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2011](#)

## Sécurité et prévention

Prolongation des plans de sécurité et de prévention et des contingents complémentaires des gardiens de la paix

Prolongation des plans de sécurité et de prévention et des contingents complémentaires des gardiens de la paix

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal relatif à la prolongation temporaire des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2007-2010 jusqu'au 30 juin 2012.

Le projet d'arrêté royal reprend les mêmes lignes directrices que celles du cycle 2007-2010. Il pérennise l'expérience du terrain et des processus mis en place.

Le Conseil des ministres a également approuvé deux projets d'arrêtés ministériels relatifs à la prolongation de six mois, jusqu'au 30 juin 2012, des contingents complémentaires de gardiens de la paix.

Ces projets concernent d'une part le dispositif "gardiens de la paix-activa - contingent complémentaire" et d'autre part le dispositif "90 ETP gardiens de la paix-activa". Chaque année, ces 2 dispositifs font l'objet d'arrêtés ministériels qui ont pour but d'octroyer pour un an une aide financière pour leur réalisation. Sous forme d'allocation forfaitaire, l'aide financière concerne d'une part la mise à l'emploi et d'autre part les frais d'équipement, de formation, de fonctionnement et d'investissement.

Ce principe reste identique pour les 2 projets d'arrêtés ministériels mais ils ont la particularité de ne couvrir que les 6 premiers de 2012 au lieu de l'année dans son entièreté.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première  
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 504 85 13

<http://www.milquet.belgium.be>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2011

## Sécurité et prévention

Mise en oeuvre de la politique locale de sécurité et de prévention de la criminalité pour l'année 2011

Mise en oeuvre de la politique locale de sécurité et de prévention de la criminalité pour l'année 2011

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à octroyer une allocation "contrat de sécurité et de société" aux 29 communes qui bénéficiaient, jusqu'en 2001, d'un contrat de sécurité et de société avec un volet policier. En 2002, ces contrats sont devenus des contrats de sécurité et de prévention.

Le projet donne un cadre réglementaire clair aux communes concernées quant à l'utilisation de cette allocation financière. Il délimite le champ d'action dans lequel les actions subsidiées devront s'inscrire ainsi que les conditions spécifiques d'utilisation de l'aide octroyée.

Les villes et communes bénéficiaires de l'allocation pourront investir dans les trois principaux secteurs d'activités suivants :

- contribution au fonctionnement des zones de police
- lutte contre la criminalité, les nuisances et le sentiment d'insécurité
- sécurité incendie et intoxication au dioxyde de carbone

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2011

## Kinésithérapeutes

Les numéros INAMI provisoires des kinésithérapeutes prolongés jusqu'au 31 janvier 2012

Les numéros INAMI provisoires des kinésithérapeutes prolongés jusqu'au 31 janvier 2012

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres marqué son accord sur la prolongation générale des numéros INAMI provisoires des kinésithérapeutes non sélectionnés à l'issue du concours organisé par le SELOR le 29 octobre dernier et ce, jusqu'au 31 janvier 2012.

Cette décision fait suite à plusieurs arrêts du Conseil d'Etat de ce 22 décembre, qui a suivi la demande de plusieurs kinésithérapeutes de voir leur numéro INAMI provisoires prolongés.

D'autres recours sont toujours pendants auprès du Conseil d'Etat. La situation sera réévaluée d'ici au 31 janvier 2012 sur base de l'ensemble des arrêts qui auront été rendus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2011

## Comité de coopération Bruxelles

### Désignation des membres du Comité de coopération Bruxelles

### Désignation des membres du Comité de coopération Bruxelles

Sur proposition de M. Elio Di Rupo, Premier ministre, le Conseil des ministres a désigné les 4 membres du gouvernement fédéral qui siégeront au Comité de coopération Bruxelles (\*).

Il s'agit de :

- Mme Laurette Okelinx, vice-première ministre
- M. Didier Reynders, vice-premier ministre
- M. Steven Vanackere, vice-premier ministre
- M. Johan Vande Lanotte, vice-premier ministre

Au même titre que les membres, les autres vice-premiers ministres sont invités et prennent part à toutes les réunions.

(\*) institué par la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2011

## Belairbus

### Convention entre l'Etat belge et Belairbus

#### Convention entre l'Etat belge et Belairbus

Le Conseil des ministres a approuvé l'avenant à la convention entre l'Etat belge et Belairbus (\*). Cet avenant donne une base juridique au versement des sommes prévues dans la convention sur les crédits de liquidation inscrits en 2011 sur les allocations de base du SPF Economie et du SPP Politique scientifique.

Il s'agit des avances pour le financement des projets de recherche et de développement de l'industrie belge dans le cadre des programmes aéronautiques.

(\*) relative à la mise en oeuvre des décisions du Conseil des ministres des 24 septembre 2010 et 3 décembre 2010 et plus particulièrement la mise en paiement des crédits inscrits au budget 2011.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des  
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la  
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2011](#)

## Politique des Grandes villes

### Prolongation des contrats "ville durable"

#### Prolongation des contrats "ville durable"

Sur proposition du ministre chargé des Grandes villes Paul Magnette, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation pour six mois des contrats "ville durable" en 2012 et sur la répartition du budget entre les villes et communes concernées.

Ces contrats "ville durable" permettent à 17 villes et communes (\*) de développer des projets destinés à améliorer la vie dans les quartiers en difficulté.

De plus, le ministre est chargé de prendre des contacts avec les entités fédérées en vue de prolonger les accords de coopération.

(\*) Anvers, Gand, Ostende, Malines, Saint-Nicolas, Mons, Charleroi, la Louvière, Liège, Seraing, Anderlecht, Bruxelles, Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse et Forest.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des  
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la  
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2011](#)

## Infirmiers

### Primes et sursalaires des infirmiers

#### Primes et sursalaires des infirmiers

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'exécution du plan d'attractivité pour la profession infirmière, dans certains secteurs fédéraux de la santé, en ce qui concerne les primes pour des titres et qualifications professionnels particuliers et les prestations inconfortables.

Dans le cadre du plan d'attractivité de la profession d'infirmier mis en place en 2009, les infirmiers perçoivent, depuis le 1er janvier 2010, deux avantages financiers :

- une prime annuelle qui valorise les efforts de spécialisation : les infirmiers qui disposent d'un titre professionnel ou d'une qualification (soins intensifs et urgences, oncologie, gériatrie) bénéficient d'une prime annuelle variant entre 500 et 2.240 euros nets,
- un sursalaire pour les prestations de soirée dès 19 heures. Ce sursalaire – qui correspond au sursalaire de nuit - ne concerne pas seulement les infirmiers, il concerne également les aides-soignants dans les institutions de soins et les éducateurs des institutions psychiatriques.

Suite au recours en annulation introduit par une Fédération de maisons de repos privées, un arrêt du Conseil d'Etat annulera prochainement les dispositions de l'arrêté royal du 22 juin 2010 autorisant l'octroi de ces avantages financiers.

Pour éviter cette situation, le Conseil des Ministres a approuvé un nouveau projet d'arrêté royal qui régularise la situation. Ce nouvel arrêté sera publié au Moniteur belge en même temps que l'arrêt d'annulation du Conseil d'Etat : il n'y aura donc aucune interruption dans le paiement des sursalaires et des primes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2011

## Music for Life 2011

### Contribution du gouvernement fédéral à Music for Life 2011

### Contribution du gouvernement fédéral à Music for Life 2011

Le Conseil des ministres a donné son accord de principe sur la participation du gouvernement à l'action Music for Life 2011. La Croix-Rouge pourra ainsi aider six pays partenaires de la Direction générale Coopération au développement à disposer du matériel d'assistance nécessaire et à être formés pour intervenir de manière efficace et rapide en cas d'épidémie de choléra ou de diarrhée. Grâce à ce financement, dans les pays partenaires (le Burundi, le Mozambique, la Namibie, le Népal, l'Ouganda et l'Afrique du Sud) des stocks d'urgence seront rassemblés : kits "choléra", kits "eau et hygiène" et kits de purification d'eau.

Music for Life est une action organisée par la *Rode Kruis Vlaanderen Internationaal* et *Studio Brussel* qui vise, en 2011, à sensibiliser et à collecter des fonds dans la lutte contre la diarrhée. La diarrhée est, avec les maladies pulmonaires, la cause la plus fréquente de décès chez les enfants de moins de 5 ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des  
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la  
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2011](#)

## Sécurité sociale

Indexation du ticket modérateur pour les moyens diagnostiques et le matériel de soins remboursables

Indexation du ticket modérateur pour les moyens diagnostiques et le matériel de soins remboursables

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui adapte le ticket modérateur pour les moyens diagnostiques et le matériel de soins remboursables (\*). A partir du 1er janvier 2012, le ticket modérateur sera fixé à :

- catégorie B :
  - 15% de la base de remboursement avec un maximum de 7,50 euros pour les bénéficiaires de l'intervention majorée
  - 25% de la base de remboursement avec un maximum de 11,30 euros pour les autres bénéficiaires
  
- catégorie C :
  - 50% de la base de remboursement avec un maximum de 11,30 euros pour les bénéficiaires de l'intervention majorée
  - 50% de la base de remboursement avec un maximum de 18,70 euros pour les autres bénéficiaires

Cette augmentation est la conséquence de l'indexation. Au 1er janvier, le ticket modérateur est adapté annuellement sur la base de l'arrêté royal du 8 décembre 1997 fixant les modalités d'application pour l'indexation des prestations dans le régime de l'assurance obligatoire soins de santé.

(\*) projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 octobre 2002 fixant l'intervention personnelle des bénéficiaires dans le coût des moyens diagnostiques et du matériel de soins remboursables dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2011

## Diplomatie préventive

### Financement d'initiatives en matière de diplomatie préventive

#### Financement d'initiatives en matière de diplomatie préventive

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé le financement, sur le budget du SPF Affaires étrangères, des initiatives suivantes en matière de diplomatie préventive :

Respect et conscientisation aux droits de l'homme - Afghan Independent Human Rights Commission (AIHRC) - Protection and Promotion of Human Rights - Afghanistan

L'objectif principal de cette subvention est de soutenir le journal indépendant *Hasht-e-Shob* financé par la AIHRC et le *Office of the police ombudsman*, mis en place conjointement par EUPOL et la AIHRC.

Construction/renforcement des institutions publiques, promotion de la bonne gouvernance - OTAN - Building integrity and reducing the risk of corruption in the Afghan security sector - Afghanistan

Ce programme entend promouvoir l'instauration de bonnes pratiques afin de réduire ou éliminer la corruption au sein du ministère de l'Armée nationale afghane et de la police nationale afghane.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2011

## Sécurité sociale

Indexation de la composante hauts salaires pour le calcul des contributions de sécurité sociale

Indexation de la composante hauts salaires pour le calcul des contributions de sécurité sociale

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, et de la ministre des Affaires sociales Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui vise à indexer à partir du 1er janvier 2012 la composante hauts salaires pour le calcul de la diminution structurelle des contributions de sécurité sociale. Cette indexation aura lieu à partir du trimestre qui suit celui au cours duquel l'index a dépassé 2 %.

Le projet est soumis à l'avis du Conseil national du travail.

(\*) modifiant l'arrêté royal du 16 mai 2003 pris en exécution du Chapitre 7 du titre IV de la loi-programme du 24 décembre 2002 (I), visant à harmoniser et à simplifier les régimes de réductions de cotisations de sécurité sociale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

23 déc 2011 -10:50

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2011](#)

## Energie nucléaire

Montant de la responsabilité civile du Centre d'études de l'énergie nucléaire en tant qu'exploitant d'une installation nucléaire ainsi que des exploitants et transporteurs de substances nucléaires - Deuxième lecture

Montant de la responsabilité civile du Centre d'études de l'énergie nucléaire en tant qu'exploitant d'une installation nucléaire ainsi que des exploitants et transporteurs de substances nucléaires - Deuxième lecture

### SCK-CEN

Le Conseil des ministres a décidé de maintenir le montant actuel de la responsabilité civile en cas d'accidents du Centre d'études de l'énergie nucléaire (SCK-CEN) en tant qu'exploitant d'une installation nucléaire. Dans une lettre, le SCK-CEN a demandé aux ministres compétents de mieux faire coïncider le montant de sa responsabilité en cas d'accident avec le risque y afférent.

A ce jour, le SCK-CEN paie en effet le même montant que les centrales nucléaires de puissance, bien que le risque soit nettement inférieur. A partir du 1er janvier 2012, les montants de la responsabilité civile pour les installations nucléaires seront portés à 1,2 milliard d'euros (proposition de loi 53/1597).

Le Conseil des ministres a dès lors décidé de reconnaître le SCK-CEN comme installation nucléaire à risque réduit, ce qui signifie que le montant actuel de 297.472.229,73 euros reste en vigueur. La protection des victimes d'un accident éventuel ne sera donc en rien diminuée.

### Exploitants et transporteurs de substances nucléaires

Cette mesure vaut également pour les exploitants et transporteurs de substances nucléaires. Le montant de leur responsabilité civile est maintenu, pour les mêmes raisons, à 297.472.229,73 euros.

Le Conseil des ministres approuve à cet effet un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 22 décembre 2000 portant reconnaissance du SCK-CEN ainsi qu'un projet d'arrêté royal fixant le montant maximal du dommage à concurrence duquel la responsabilité de l'exploitant ou du transporteur peut être engagée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 504 85 13

<http://www.milquet.belgium.be>